

Cdg 38

centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'isère



Protection Santé du Personnel Territorial

Année 2012



contactcdg38@grassavoie.com

Genevieve GOBBO

Tél 04 76 70 87 13



GRAS SAVOYE
RHÔNE-ALPES AUVERGNE

Les garanties



Afin de respecter les dispositions des « Contrats Responsables », les conséquences du non respect du Parcours de Soins, la participation forfaitaire de 1 € prévue par la Loi et les franchises médicales restent à la charge de l'assuré.

	Formule de base	Formule améliorée	Formule étendue
Les montants ci-dessous incluent les remboursements de la Sécurité Sociale			
SOINS MEDICAUX et PARA MEDICAUX			
> Consultations - Visite de généralistes ou spécialistes	100 % du TRSS	130 % du TRSS	150 % du TRSS
> Auxiliaires médicaux	100 % du TRSS	100 % du TRSS	120 % du TRSS
> Pharmacie	100 % du TRSS	100 % du TRSS	120 % du TRSS
> Examens - Analyses de laboratoire	100 % du TRSS	100 % du TRSS	100 % du TRSS
> Radiologie	100 % du TRSS	100 % du TRSS	100 % du TRSS
> Ambulances véhicules sanitaires légers	100 % du TRSS	100 % du TRSS	100 % du TRSS
MEDECINE DOUCE			
> Ostéopathie, chiropractie, acupuncture (1) homéopathie non remboursée (2)	Néant	Néant	200 € par an
OPTIQUE			
> Verres simples, monture, lentilles (1)	100 % du TRSS	100 % du TRSS + 100 €	100 % du TRSS + 300 €
> Verres moyens, monture, lentilles (1)	100 % du TRSS	100 % du TRSS + 140 €	100 % du TRSS + 350 €
> Verres complexes, monture, lentilles (1)	100 % du TRSS	100 % du TRSS + 180 €	100 % du TRSS + 400 €
> Lentilles refusées par la S.S.	Néant	Forfait 100 €	Forfait 150 €
> Chirurgie réfractive (1) maximum 2 paires par année civile	Néant	Forfait de 180 € par œil	Forfait de 400 € par œil
DENTAIRE			
> Soins	100 % du TRSS	100 % du TRSS	220 % du TRSS
> Prothèses	100 % du TRSS	150 % du TRSS	220 % du TRSS
> Implantologie	Néant	Forfait de 500 € / an	Forfait de 1000 € / an
> Orthodontie jusqu'à 16 ans	70 % du TRSS	100 % du TRSS	200 % du TRSS
> Orthodontie plus de 16 ans	Néant	100 % du TRSS	200 % du TRSS
CONTRACEPTIF ORAL, PATCH, IMPLANT SOUS-CUTANE			
> Par an et par bénéficiaire	30 €	30 €	50 €
HOSPITALISATION (y compris maternité)			
> Frais de séjour	100 % du TRSS	100 % du TRSS	100 % du TRSS
> Soins honoraires actes de chirurgie	100 % du TRSS	150 % du TRSS	200 % du TRSS
> Forfait journalier	Frais réels	Frais réels	Frais réels
> Chambre particulière	Néant	70 € par jour	100 € par jour
> Forfait accompagnant enfant de moins de 16 ans	Néant	30 € par jour	50 € par jour
		12 jours maximum	15 jours maximum
> Prime de naissance	Néant	Néant	250
> Nombre de jours d'hospitalisation (chirurgie, maternité, hospitalisation médicale)	Illimité	Illimité	Illimité
TRANSPORT			
> Sur prescription médicale	100 % du TRSS	100 % du TRSS	100 % du TRSS
PREVENTION			
> Ostéodensitométrie			
- Prise en charge par la S.S.	100 % du TRSS	100 % du TRSS	100 % du TRSS
- Non prise en charge par la S.S.	Néant	50 € par an à partir de 45 ans	100 € par an à partir de 45 ans
> Vaccin anti grippal	Frais réels	Frais réels	Frais réels
> Substitut nicotinique	Forfait de 50 € par an	Forfait de 50 € par an	Forfait de 50 € par an
> Consultation d'un diététicien	Néant	Forfait de 60 € par an	Forfait de 100 € par an
CURE THERMALE - SOINS			
> Traitement, hébergement, transport	Néant	100 % du TRSS + Forfait 135 €	100 % du TRSS + Forfait 150 €
APPAREILLAGES ET ACCESSOIRES MEDICAUX			
> Fauteuil roulant, autre...	100 % du TRSS	260 % du TRSS	300 % du TRSS
> Prothèses auditives (forfait par an et par bénéficiaire)	100 % du TRSS	700 € par oreille, limité à 1400 €	1000 € par oreille, limité à 2000 €
ASSISTANCE SANTE SERVICES (prestations de Filassist Vie Quotidienne, hors celles payantes)			
> Forfait aide ménagère en cas d'hospitalisation	Néant	250 €	250 €
> Forfait aide ménagère en cas de traitement par chimiothérapie ou radiothérapie	Néant	250 €	250 €
> Allocations obsèques	Néant	500 €	500 €

(1) séances dispensées par des professionnels de santé

(2) sur prescription médicale

QUELQUES EXEMPLES DE REMBOURSEMENT

Base Remb. S.S.	Formule de base	Formule améliorée	Formule étendue
-----------------	-----------------	-------------------	-----------------

Les montants ci-dessous incluent les remboursements de la Sécurité Sociale

MEDECINS CONSULTES (1)				
> Généraliste	23 €	22,00 €	28,90 €	33,50 €
> Spécialiste	28 €	27,00 €	35,40 €	41,00 €
(1) Participation forfaitaire à charge de l'assuré : 1€				
DENTAIRE				
> Traitement carie	28,92 €	28,92 €	28,92 €	63,62 €
> Prothèse (couronne)	107,50 €	107,50 €	161,25 €	236,50 €
ORTHODONTIE				
> Par semestre (6 maxi)	193,50 €	193,50 €	193,50 €	387,00 €
OPTIQUE LUNETTES / LENTILLES ENFANT -18 ans selon verres				
> Monture	30,49 €	30,49 €	30,49 €	30,49 €
> Verres	de 14,94 € à 66,62 €	de 14,94 € à 66,62 €	de 14,94 € à 66,62 €	de 14,94 € à 66,62 €
> Forfait Ipsec		Néant	de 100 €, 140 € ou 180 €	de 300 €, 350 € ou 400 €
OPTIQUE LUNETTES / LENTILLES ADULTE selon verres				
> Monture	2,84 €	2,84 €	2,84 €	2,84 €
> Verres	de 2,29 € à 24,54 €	de 2,29 € à 24,54 €	de 2,29 € à 24,54 €	de 2,29 € à 24,54 €
> Forfait Ipsec		Néant	de 100 €, 140 € ou 180 €	de 300 €, 350 € ou 400 €
LENTILLES REFUSEES PAR LA SECURITE SOCIALE				
Pas de prise en charge Sécurité Sociale		Néant	Forfait 100 €	forfait 150 €

LES COTISATIONS, NOTRE ATOUT :

La solidarité avec les familles et les assurés de plus de 50 ans

AGENTS EN ACTIVITE	Formule de base			Formule améliorée			Formule étendue		
	Isolé	Famille mono-parentale	Famille	Isolé	Famille mono-parentale	Famille	Isolé	Famille mono-parentale	Famille
Assuré - 30 ans	23,04 €	38,19 €	50,31 €	37,58 €	61,53 €	81,53 €	42,74 €	70,62 €	92,75 €
Assuré - 50 ans	30,61 €	50,31 €	66,08 €	49,41 €	81,23 €	106,69 €	55,77 €	92,45 €	121,54 €
Assuré + 50 ans	36,37 €	60,01 €	78,81 €	58,80 €	96,99 €	127,61 €	66,68 €	110,33 €	144,88 €

AGENTS RETRAITES	Garantie de base		Garantie améliorée		Garantie étendue	
	Isolé	Famille	Isolé	Famille	Isolé	Famille
Taux unique	43,34 €	94,57 €	70,32 €	152,76 €	80,02 €	173,98 €

Cotisations au 01/01/2012 sur la base du PMSS 2012 fixé à 3031 €

Remarque : les cotisations évolueront en fonction du PMSS et sous réserve d'évolutions réglementaires éventuelles

L'institution de prévoyance Ipsec

- L'Ipsec est une Institution de prévoyance paritaire créée par accord avec les partenaires sociaux. C'est un organisme d'assurance à but non lucratif, qui assure la protection sociale de plus de 130 000 personnes.
- Créée par la Caisse des Dépôts, elle est un partenaire naturel des entreprises des secteurs public, parapublic et privé pour la protection sociale de leurs salariés.
- L'institution gère un fonds social destiné notamment à l'attribution d'aide individuelle aux adhérents, lorsque leur situation financière ou leur état de santé le justifie (exemples : aide en frais de santé pour l'acquisition d'appareillages de prothèses, prothèses auditives, frais d'optique, aide aux frais liés à un handicap).

Votre contrat : les engagements de l'institution

- Vous conservez votre couverture santé si vous quittez votre collectivité pour en intégrer une autre, et ce, même si votre nouvelle collectivité n'adhère pas au contrat groupe.
- Nous maintenons les taux de cotisation durant les trois premières années du contrat (hors évolutions du Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale ou réglementaire).
- Pour chacune des années suivantes, nous nous engageons sur un plafonnement de la cotisation. Cette révision ne pourra être inférieure ou supérieure à 15% des taux de l'année précédente.

La gestion de votre contrat.....

- Une plate-forme de gestion frais de santé avec un service de devis systématique pour l'optique et le dentaire
- La télétransmission des décomptes Sécurité Sociale (procédure Noémie)
- Le Tiers payant avec les professionnels de la santé signataires d'une convention de tiers payant
- Demande de prise en charge pour l'hospitalisation et l'optique
- Un engagement sur les délais de paiement des prestations
 - §24 heures en procédure Noémie
 - §48 heures en procédure manuelle

..... et les outils d'information à votre disposition

- service d'alerte e-mail sur les paiements des prestations
- consultation des décomptes par extranet (3 derniers mois) et accès à des informations sur l'environnement et la santé : <https://extranet.grassavoie.com>
- consultation des décomptes par serveur vocal (3 derniers mois)
- informations « prestations » du lundi au vendredi